

Espaces Verts - Programme de travaux 2006 - Demande de subventions

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement et des choix budgétaires 2006.

Concernant les tranches annuelles, il faut signaler le maintien d'une enveloppe significative destinée à l'entretien des grands arbres de nos promenades. Cette action soutenue est rendue nécessaire en lien avec le changement climatique et notamment la plus grande fréquence de phénomènes dits exceptionnels (sécheresse, canicule, périodes de vent fort...), dont les conséquences sont amplifiées en milieu urbain, en fragilisant les arbres avec des risques de dépérissement anticipés, voire de chutes prématurées de branches.

Le «grand programme de petits travaux» se traduira par des améliorations significatives des espaces de proximité dans les quartiers, avec l'objectif de favoriser l'agrément, les rencontres et les échanges entre les habitants, ainsi que diverses activités et jeux pour toutes les générations. Ainsi, 2006 verra la mise à disposition d'un espace multi-usages et multi-générationnel sur l'espace rue Paul Bert aux Chaprais avec la réalisation d'un terrain multisports destiné aux adolescents et l'aménagement paysager créant le lien avec l'espace de jeux pour enfants aménagé antérieurement. Divers aménagements viendront améliorer le cadre de vie ou le confort des usagers dans d'autres quartiers (Planoise, Saint-Ferjeux, Palente-Orchamps, etc.). Les efforts seront poursuivis pour assurer la tranquillité de certains espaces par des dispositifs interdisant l'intrusion des scooters.

Cet objectif de favoriser la rencontre entre les habitants sera doublé d'une volonté forte de responsabilisation individuelle à travers la poursuite de l'installation d'équipements qui favorisent le maintien de la propreté de notre ville.

Une première tranche de réhabilitation sera engagée sur les jardins familiaux de Rosemont.

Le programme de réhabilitation de la promenade Micaud et de la fontaine de rocaille de la promenade Granvelle sera engagé.

2006 sera également l'année de conception du projet et des tous premiers aménagements sur le parc urbain de Planoise.

Signalons la poursuite des actions de mise en valeur des collines de Chaudanne, Rosemont et le démarrage des interventions sur celles de Chapelle des Buis, Bregille, et notamment le Grand Désert dans une démarche plus globale de valorisation de l'infrastructure verte et de renforcement de l'attractivité de ces espaces pour les Bisontins et pour les touristes, notamment par un confortement des sentiers, des milieux naturels et espaces remarquables, avec une signalétique directionnelle et des panneaux d'interprétation du milieu naturel.

Enfin, les conditions et l'efficacité du travail des jardiniers seront améliorées grâce à la modernisation de l'établissement horticole.

Dans le cadre du programme de travaux prévus au budget 2006, la Commission Environnement propose en conséquence la répartition suivante :

1) Investissement

1-1 Tranches annuelles

Au titre du chapitre 21.823.2158.00507 - 34000

- matériels, outillage (équipes d'entretien des espaces verts et de production horticole)

27 950 €

Au titre du chapitre 21.823.2188.00507 - 34000

- mobilier urbain (bancs, corbeilles...) 38 655 €

Au titre du chapitre 23.823.2312.00507 - 34000

■ tranche annuelle de gros entretien des espaces verts -
sécurité et maintenance du patrimoine 309 260 €

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

* soins aux grands arbres 80 000 €

* clôtures, garde-corps, grilles, protections bois, barrières de délimitations d'accès, ... 35 000 €

* améliorations d'usage et de sécurité dans les espaces verts, tels : 140 000 €

- abords du passage souterrain Lycée Pergaud - square Jean Zay :
réaménagement des espaces verts
- terrain d'aventures de Planoise : fermeture du site aux deux roues motorisées
(protection anti-scooters avec barrières d'accès sélectives)
- espace Jean Jaurès : amélioration du terrain de pétanque
- Place des Contes du Chat Perché : amélioration de l'assainissement
- Planoise : réfection d'un jeu de boules
- Planoise et secteur Est, divers lieux : réhabilitations ponctuelles d'espaces
dégradés ou désaffectés
- etc.

* pose de mobilier de convivialité et de propreté, panneaux de règlement
des espaces verts 25 000 €

* modernisation de l'établissement horticole (zones de stockages) 15 000 €

* petits aménagements divers, travaux d'urgence 14 260 €

Au titre du chapitre 23.823.2312.96013 - 34000

■ travaux de rénovation des aires de jeux publiques 240 000 €

* aménagement d'aires de jeux pour enfants, telles :
- Planoise, rue de Dijon
- etc.

* installation de clôtures de protection et travaux de maintien de la conformité
des aires de jeux, telle la réfection de sols amortissants

* aménagement d'aires de jeux, loisirs sportifs, pour adolescents, telles :
- espace Paul Bert
- quartier des Tilleroyes
- etc.

Au titre du chapitre 23.824.2312.89038 - 34000

■ travaux divers d'amélioration et d'équipement des espaces verts
dans les quartiers (canisacs, ...) 8 380 €

1-2 Opérations individualisées**Au titre du chapitre 23.823.2312.87024 - 34000**

■ travaux d'aménagement et d'équipement des jardins familiaux, tels : 65 000 €

* Rosemont - travaux d'amélioration

Au titre du chapitre 23.823.2312.3614 - 34000

■ promenades et jardins du Centre-Ville, tels : 100 000 €

* Promenade Micaud - réhabilitation paysagère, restauration de la cascade de rocaille et du bassin...

* Promenade Granvelle - restauration de l'ensemble cascade de rocaille, bassin, colonnade...

* Square Arènes - travaux de restauration, consolidation.

Le montant prévisionnel relatif aux promenades Micaud et Granvelle est évalué à 217 391 € HT, soit 260 000 € TTC. Le projet de plan de financement s'établit comme suit :

- État / ATSR : 108 695 €

- Département du Doubs : 42 000 €

- Part à charge de la Ville : 66 696 €

- TVA à charge de la Ville : 42 609 €

L'opération, évaluée à 260 000 € TTC est financée à partir des budgets affectés suivants :

- budget primitif 2006 : 75 000 €

- crédits 2005 affectés, reportés : 185 000 €

Au titre du chapitre 23.823.2312.3615 - 34000

■ parcs et jardins des quartiers, tels : 200 000 €

* espace Brabant - Malines

* espace angle rues Vieilley - Planches

* esplanade Beauregard

* squares Abbé Manche et Chopin

* espace et square Paul Bert

Au titre du chapitre 23.823.2312.3616 - 34000

■ aménagement des collines, telles : 120 000 €

* Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or - pelouses sèches et milieux naturels divers : mise en œuvre des plans de gestion, travaux de restauration, signalétique, information patrimoniale...

* Bregille et Beauregard - réseau de sentiers, milieux naturels, signalétique...

* Citadelle, Chapelle des Buis - étude des milieux naturels et plans de gestion, aménagements, sentiers...

* Points de vue - tables de lecture

Le montant prévisionnel relatif à la revalorisation des collines est évalué à 133 780 € HT, soit 160 000 € TTC. Le projet de plan de financement s'établit comme suit :

- État / ATSR :	66 890 €
- Région de Franche-Comté :	20 067 €
- Département du Doubs :	20 067 €
- part à charge de la Ville :	26 756 €
- TVA à charge de la Ville :	26 220 €

L'opération, évaluée à 160 000 € TTC est financée à partir des budgets affectés suivants :

- budget primitif 2006 :	120 000 €
- crédits 2005 affectés, reportés :	40 000 €

Au titre du chapitre 23.823.2312.5038 - 34000

Parc Urbain ORU Planoise	380 000 €
--------------------------	-----------

2) Fonctionnement

- travaux de premiers entretiens dans les quartiers

Au titre des chapitres 011.823.61521 - 34000	135 000 €
011.412.61521 - 34000	8 100 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme proposé,
- solliciter pour les opérations concernées les aides financières de l'Etat, de la Région, du Département, d'autres organismes le cas échéant, sur différents programmes (dont ATSR), la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- inscrire par décisions modificatives au(x) budget(s) de l'exercice courant le montant des participations, à réception des décisions attributives de subventions, en recettes aux chapitres correspondants, 23.823.1321/1322/1323/1326.507/3614/3615/3616/5038/87024/96013.34000,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s) 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 8 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.